

Quatrième édition (date limite de l'envoi des documents: 06_09_10)

Ouverture des inscriptions du Prix Suisse de la campagne horlogère de l'Année

L'EDITION 2010 DU PRIX SUISSE DE LA CAMPAGNE HORLOGERE DE L'ANNEE EST LANCEE DES AUJOURD'HUI, INSCRIVEZ VOS CAMPAGNES

Le PRIX SUISSE DE LA CAMPAGNE HORLOGERE a pour objectif de récompenser les campagnes publicitaires (B to C et B to B) pour le domaine de l'horlogerie diffusées au cours de l'année 2010.

Chaque marque a l'opportunité d'inscrire une ou plusieurs campagnes dans les différentes catégories existantes jusqu'au **6 septembre 2010** au plus tard.

Le Jury, composé de professionnels de la communication (Jury dans lequel Ringier n'est naturellement pas membre), va mettre en avant le talent créatif déployé par les marques horlogères de qualité durant cette année, aussi bien sur le plan de la communication image que pour la communication produit.

Ce PRIX, voit son succès s'accroître au fil des éditions avec plus de 100 visuels de campagne inscrit pour l'édition 2009. Les premiers PRIX ont été attribués l'année dernière à DANIEL ROTH (Jury catégorie print/affichage), à TAG HEUER (public catégorie print/affichage), à A. LANGE & SOHNE (Jury pour la catégorie "Films & Cyber").

Pour cette quatrième édition, les catégories suivantes seront primées:

- **Jury**: prix de la campagne print/affichage
- **Jury**: prix de la création film et cyber (spots TV, spots cinéma, spots online, mobile)
- **Public**: prix de la campagne print/affichage

Vous trouverez ci-après les conditions de participation.

Bonne chance !



Patrick Zanella,
Directeur de la publicité

| Participation |

Est autorisé à prendre part au concours, tout horloger dont le siège social est situé en Suisse. Les campagnes proposées doivent avoir été diffusées en 2010 (diffusion locale ou internationale sans distinction entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010). La création de la campagne peut remonter à l'année précédente (ou plus tôt).

Chaque horloger peut inscrire autant de campagnes (respectivement de sujets) qu'il le souhaite. Le Jury se détermine sur chaque campagne (avec une vision globale de la créativité de la campagne ainsi que de l'adéquation du message publicitaire), le public juge chaque sujet de manière distincte.

Les horlogers peuvent confier à leurs agences médias ou créatives le soin de les représenter et de nous faire parvenir les documents utiles.

Les marques horlogères ayant gagnées un PRIX ou une MENTION lors de l'édition précédente peuvent participer à nouveau, cette année, au PRIX, à condition d'inscrire une autre campagne que celle récompensée.

La participation au PRIX est gratuite, seuls les frais d'envoi des campagnes sont à la charge des participants.

| Catégories |

Le PRIX comprend deux catégories:

- PRINT/AFFICHAGE: annonces et/ou affiches (votes du Jury et du Public)
- FILM ET CYBER : spots TV/spots cinéma/web (vote du Jury uniquement)

Le Jury est libre d'attribuer, en plus des deux PRIX, une ou des mentions spéciales.

Le vote du Public se fait par un vote soit par internet (un seul vote possible par personne) ou par SMS.



| Récompenses |

Chaque PRIX attribué par le Jury et par le Public donne droit à la remise d'un trophée, à l'utilisation possible, par la marque gagnante, de la mention "PRIX DE LA CAMPAGNE HORLOGERE DE L'ANNEE" (ou/et du logo) sur sa campagne de publicité jusqu'en septembre 2011 ainsi qu'à une page de publicité dans le newsmagazine suisse "L'Hebdo" à diffuser jusqu'au 03.12.2010 au plus tard (d'une valeur de CHF 12'900.-).

La page de publicité n'est pas convertible en cash et n'est pas fractionnable (elle peut être en déduction d'une double page par contre).

La mention des récompenses données lors du PRIX DE LA CAMPAGNE HORLOGERE DE L'ANNEE sera publiée dans le magazine suisse de l'horlogerie de qualité, "Montres Passion" .

La remise des PRIX aura lieu, à Genève, le 14 octobre 2010 (lors de la soirée de "La Montre de l'Année" organisée par "Montres Passion").

| Remise des travaux |

Les travaux sont à adressés par email à : sandrine.boehm@ringier.ch ou par courrier (ou coursier) à l'adresse suivante: Ringier SA, PRIX DE LA CAMPAGNE HORLOGERE, Case postale 7289, CH – 1002 Lausanne au plus tard le **6 septembre 2010** .

Les travaux déposés ne seront pas retournés sauf demande express de la part du participant ou de son représentant. Aucun document présenté ne sera conservé au-delà du 30 novembre 2010.

Contact: Sandrine Boehm
Ringier SA
Pont Bessières 3 / CP7289
CH-1002 Lausanne
Téléphone 021 331 72 15
Téléfax 021 331 70 01
Email: sandrine.boehm@ringier.ch


Romandie



| Présentation de votre dossier |

Les travaux présentés doivent **obligatoirement** contenir, pour chaque campagne (vous pouvez remettre plusieurs visuels pour chaque campagne), les indications suivantes:

- nom du produit
- nom de la campagne
- nom du photographe
- nom de l'agence créative (ou du responsable créatif en interne)
- coordonnées complètes de la personne de contact (au sein de la marque,)
- visuel(s) sous forme d'un fichier PDF Haute définition (sur CD pour PC ou envoi par mail) accompagné(s) **d'une sortie couleurs (format A3)** – catégorie PRINT/AFFICHAGE
- film & cyber (TV/cinéma/web) sous forme de fichier windows (sur CD pour PC) – catégorie Film & cyber
- en complément: vous avez la possibilité d'indiquer en quelques mots l'axe créatif principal véhiculé par cette campagne afin que celui-ci soit communiqué au Jury lors de la délibération (ainsi que tous les éléments que vous jugerez utile pour le Jury)

Délai:

Remise des documents pour le 6 septembre 2010 au plus tard

Contact: Sandrine Boehm
Ringier SA
Pont Bessières 3 / CP7289
CH-1002 Lausanne
Téléphone 021 331 72 15
Téléfax 021 331 70 01
Email: sandrine.boehm@ringier.ch


Romandie